L'Atelier de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 78 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 16 JUILLET 1890.

Ventes de Propriétés Mobilières

—POUR—

TAXES DE VILLE.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS vs LES DÉBITEURS DÉLINQUANTS POUR L'ANNÉE 1888.

Nouvelle-Orléans, Lne. 16 juillet 1890.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs EDWARD DANZIGER — Débiteur délinquant pour taxes. Premier District. Paroisse d'Orléans.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de la Louisiane, je vends à l'encan public, devant la saisie sur les lots désignés ci-après, le SAMEDI 26 Juillet 1890, à l'heure P. M., la propriété décrite ci-dessous dans le but d'assurer la perception des taxes dues en ce moment à la Ville de la Nouvelle-Orléans et assesées en l'année 1888, y compris l'intérêt qui les grève, à partir du 1 er mois de l'année pour lesquelles les dites taxes ont été assesées jusqu'à paiement, et tous les frais encourus, comme suit :

Taxes pour l'année 1888.....$429 20

Saisi au local, No 142 rue Dryades.

Le propriétaire du magasin No 432 rue Dryades consistant en Médicaments.

Au jour fixé pour la vente, je vendrai toutes parties de la dite propriété que me désignera le débiteur et dans le cas où le dit débiteur ne désignerait pas une somme suffisante de propriété, je vendrai la plus faible partie de la dite propriété appartenant au susdit débiteur jusqu'au montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dus par le dit débiteur.

Conditions—Comptant sur les lieux contre monnaie légale des Etats-Unis

W. J. COMERFORD.
Collecteur de Taxes Délinquantes de Ville pour l'année 1888.

Nouvelle-Orléans, Lne. 26 juillet 1890.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs C. J. GITZ—Débiteur délinquant pour taxes. Quatrième District. Paroisse d'Orléans.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de la Louisiane, je vends à l'encan public, devant la saisie sur les lots désignés ci-après, le SAMEDI 26 Juillet 1890, à 1 heure P. M., la propriété décrite ci-dessous dans le but d'assurer la perception des taxes dues en ce moment à la Ville de la Nouvelle-Orléans et assesées en l'année 1888, y compris l'intérêt qui les grève, à partir du 1 er mois de l'année pour lesquelles les dites taxes ont été assesées jusqu'à paiement, et tous les frais encourus, comme suit :

Taxes pour l'année 1888.....$39 39

A vendre. Au local, nos 414 à 418 rue Dryades.

Le propriétaire du magasin nos 444 à 448 rue Whitney, consistant en Fourrage, Chevaux et Mulets.

Au jour fixé pour la vente, je vendrai toutes parties de la dite propriété que me désignera le débiteur et dans le cas où le dit débiteur ne désignerait pas une somme suffisante de propriété, je vendrai la plus faible partie de la dite propriété appartenant au susdit débiteur jusqu'au montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dus par le dit débiteur.

Conditions—Comptant sur les lieux contre monnaie légale des Etats-Unis.

W. J. COMERFORD.
Collecteur de Taxes Délinquantes de Ville pour l'année 1888.

Nouvelle-Orléans, Lne, 16 juillet 1890.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs A. LEVY—Débiteur délinquant pour taxes. Premier District. Paroisse d'Orléans.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de la Louisiane, je vends à l'encan, à l'endroit de la saisie, sur les lots désignés ci-après, le SAMEDI 26 Juillet 1890, à 12 heures P. M., la propriété décrite ci-dessous dans le but d'assurer la perception des taxes dues en ce moment à la Ville de la Nouvelle-Orléans et assesées en l'année 1888, y compris l'intérêt qui les grève, à partir du 1 er mois de l'année pour lesquelles les dites taxes ont été assesées jusqu'à paiement, et tous les frais encourus, comme suit :

Taxes pour l'année 1888.....$444 40

A savoir : Au local, Nos 29 et 30 rue Charters, le contenu du magasin Nos 28 et 30 rue Charters consistant en Marchandises sèches (Dry Goods).

Au jour fixé pour la vente, je vendrai telles parties de la dite propriété que me désignera le débiteur et dans le cas où le dit débiteur ne désignerait pas une somme suffisante de propriété, je vendrai la plus faible partie de la dite propriété appartenant au susdit débiteur jusqu'au montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dus par le dit débiteur.

Conditions—Comptant sur les lieux contre monnaie légale des Etats-Unis.

W. J. COMERFORD.
Collecteur de Taxes Délinquantes de Ville pour l'année 1888.

Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1890.

VILLE DE NOUVELLE-ORLEANS vs F. C. PALMER & CO.—Débiteurs délinquants pour taxes. Premier District Paroisse d'Orléans.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de la Louisiane, je vends à l'encan, à l'endroit de la saisie, sur les lots désignés ci-après, le SAMEDI 26 Juillet 1890, à 1 heure P. M., la propriété décrite ci-dessous dans le but d'assurer la perception des taxes dues en ce moment à la Ville de la Nouvelle-Orléans et assesées en l'année 1888, y compris l'intérêt qui les grève, à partir du 1 er mois de l'année pour lesquelles les dites taxes ont été assesées jusqu'à paiement, et tous les frais encourus, comme suit :

Taxes pour l'année 1888.....$629 74

A savoir : Au local, Nos 39 et 41 rue Camp (en tant du magasin Nos 39 et 41 rue Camp consistant en Fournitures de bureau (stationery) trouvé sur

Au jour fixé pour la vente, je vendrai telles parties de la dite propriété que me désignera le débiteur et dans le cas où le dit débiteur ne désignerait pas une somme suffisante de propriété, je vendrai la plus faible partie de la dite propriété appartenant au susdit débiteur jusqu'au montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dus par le dit débiteur.

Conditions—Comptant sur les lieux contre monnaie légale des Etats-Unis

W. J. COMERFORD.
Collecteur de Taxes Délinquantes de Ville pour l'année 1888.

15-16-20-23 et 24

THE NEW-ORLEANS BEE

S'établit de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring states. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—COURCIVILLE Le District pour la paroisse d'Orléans. No 29,509—Division E.—Frank Fleckinger vs Joseph Lanciengne—Ordre de Cour—Que la demande du pétitionnaire soit accordée, qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable Frank Fleckinger soit convoquée et tenue pardevant moi, J. Michel, notaire, à son bureau No 30 rue Carondelet, le 28 juillet 1890 à 11 heures A. M., dans le but d'entendre les termes, conditions et manière que le susdit Fleckinger offre ses biens délivrés, dévest, être vendus aussi pour les dispositions à prendre pour ses effets ouverts, et généralement prendre des mesures et délibérer sur toutes autres affaires pouvant être légitimement faites.

Nouvelle-Orléans, 3 juillet 1890.

ALBERT VOORHIES,
Juge.

Pour copie conforme.

JAN. B. RANKIN, Deputé Greffier
Juillet 8 20- 9 août

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELLIA

A partir du 29 avril 1890, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pont Chartrain pour et de la gare des Champs-Elysées.

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Tous les jours (excepté le Dimanche et le Mercredi) à l'arrivée du train de.....4 h. P. M

RETOUR:

Part de Madisonville, tous les jours à 5:30 A. M

EXCURSIONS:

Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing.

DIMANCHES et MERCREDIS, à l'arrivée du train de 8 h. A. M.

DIMANCHES et MERCREDIS, à l'arrivée du train de 6 h. P. M.

Si le temps et la profondeur de l'eau le permettent.

Prix, par chaque traversée, $1.

Prix, les jours d'excursion (aller et retour) pour tous les points, $1.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE, Agent.
27 mars— No. 47 rue Carondelet.

RED STAR LINE.

Départ de New-York, d'Anvers et de Paris chaque semaine.

RHYNLAND, Mercredi, 16 juillet, à 5 P. M.
WESTERNLAND, Mercredi, 23 juillet à 10 A. M.

Six heures et demie d'Anvers à Paris.

Première cabine, $45 et au dessus, aller et retour $85 et au dessus—Deuxième cabine, $35, aller et retour $65 et $72. Entrepont aux plus bas prix. Seulement $2.50 d'Anvers à Paris. 3e classe. Taux spéciaux pour l'Italie.

C. STOCKMEYER, Agent,
42 Union.

La troupe de l'Opéra française de la Nouvelle Orléans, pour retourner en Europe, a pris un steamer de la ligne Red Star.

27 mars—6 mois

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite font le parcours (cabine pourvue de sonnettes électriques) partant de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 12 juillet
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 19 juillet
LA NORMANDIE, Collier, samedi, 26 juillet

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine.....$80 et $100
et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe.....$66
Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

Pour fret et passage, s'adresser à

J. B. DODART.
Agent principal à la Nlle-Orléans,
61 Carondelet.

M. J. A. BUISSON, coin Bourbon et Toulouse, est autorisé à vendre des billets de passages.

J. B. DODART.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Cette ligne se compose des steamers suivants :

ONONDAGA, HUDSON.
JOUMANA, NEW ORLEANS.

Partant mercredi, 16 juillet, à 8 A. M.

Le steamer

LOUISIANA, Capt. Gager.

actera de son quai au pied de larue Toulouse.

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage—Cabine.....$40
Entrepont.....20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à

ALFRED MOULTON & CO.
Quai 1 an 1ère Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans au Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Ps. Co.

Départ de la N. Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily.....4:05 pm	Atlantic Express, daily.....8:10 am
San Antonio Express, daily.....7:20 am	New Orleans Express, daily.....7:50 pm

Chars-dortoirs entre New Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Fast steamers entre la Nlle Orléans et le San Antonio and New Orleans Express.

Jonction à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des chars dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux : 166 St. Charles et Canal ou à l'embarcadère du Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
E. H. SCHEIHER, Traffic Manager.
W. G. WATSON, Gen. Pass. Agt.

1er fév—1an

Queen and Crescent Route,

gne la plus courte de 96 mille-s entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 26 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada. New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Compares notre itinéraire avec celui des autres lignes.

	No 6, Fast Line.	No 2, Limited
Part de la N. Orléans.	8:45 a m.	4:00 p.m.
Arrive à Meridian.....	3:05 p m.	9:50 p m
Arrive à Akron.....	6:12 p m.	1:10 a m.
Arrive à Birmingham	9:00 p m.	8:00 a m.
Arrive à Atlalla.....	11:06 p m.	5:49 a m.
Arrive à Chattanooga	2:00 a m.	7:35 a m.
Arrive à Burgin.....	10:55 a m.	4:05 p m.
Arrive à Lexington	12:05 p m.	5:40 p m.
Arrive à Cincinnati..	3:30 p m.	10:20 p m.

Bureau des tickets à la N. O., 34 rue Charles.

J. M. KNIGHT, Ticket Agent.
D. G. EDWARDS, R. HARRATT,
Gen'l Pass. Agt. Div. Pass. Agent,
Cincinnati, O. New Orleans.
J. J. O'DONNELL, Pass. Agt.

24 mars—

PUNAISICIDE LIQUIDE.

Après de longues recherches et de nombreux essais, j'ai parfaitement réussi dans une Composition Liquide, destructeur infaillible de l'horrible vermine nommée punaise, ainsi que de ses oeufs, point aspirés.

L'emploi des poudres insecticides est très insuffisant et, en outre, dangereux pour ceux qui sont exposés à les respirer pendant et après l'opération. Mon liquide est exempt de tout danger (pourvu qu'on ne le boive pas,) et il est d'une puissance irrésistible contre la vermine. Il s'emploie au moyen d'un pinceau à longs poils et à long manche. On trouvera chez moi, rue Bourbon, No 161, près Orléans, des bouteilles de 24 onces—au prix de 50 sous chacune.

Toute explication nécessaire, sur le mode d'opérer, qui est très simple, sera donnée à l'acheteur.

—En vertu de mon *Copyright*, de Washington, je poursuivrai judiciairement toute usurpation et toute contrefaçon.

Chaque one de mes bouteilles portera ma signature.

15 avril— DR. C. TESTUT.

ASSURANCES.

Vingtième Etat Annuel —DE— L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889:

Prime reçues :

Sur risques de feu.....	$261,065 98
Sur risques de marine.....	2,702 10
Sur risques de rivière.....	3,974 97
	$267,743 05
A ajouter, primes non acquises de 1888.....	60,716 00
	$328,459 05
Primes tobties.....	
A ajouter, intérêts et profits et pertes.....	15,041 32
	$323 500 37
Revenus.....	
A déduire, pertes payées :	
Sur risques de feu...	$89,072 36
Sur risques de marine.....	1,010 08
Sur risques de rivière.....	602 83
Total des pertes payées.....	$90,685 27
Retour de primes et cancellations.....	25,822 60
Commissions.....	39,121 12
Réassurances.....	23,398 18
Taxes et Licenses.....	2,947 15
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc..	30,719 47
Déboursés.....	$212,693 79
	$120,806 58
A déduire :	
Primes non acquises	$ 60,554 00
Pertes ajustées et non ajustées.....	30,000 00
	90,554 00
Bénéfice net.....	$30,252 58

ACTIF.

Argent en caisse.....	$ 66,133 13
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi.....	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats.....	10,011 16
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 @127.....	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle Orléans @ 110.....	133,105 56
$64,560 Bons à Primes de la Nlle-Orléans @ 149.....	95,548 80
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 @ 95 1/2.....	23,875 00
Primes en voie de recouvrement.....	12,198 55
Prêts sur hypothèques.....	24,894 34
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes.....	6,002 09
Avéries.....	4,465 28
Meubles et installations de bureau.....	2,500 00
	$405,918 34

PASSIF.

Capl'a'.....	$300,000 00
Dividendes non réclamés.....	1,350 30
Réserve pour primes non acquises	60,554 00
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées.....	30,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1890.....	9,000 00
	$400,904 30

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 11 janvier 1890.

GEORGE C. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT, (3 0/0) pour le second semestre de 1889, faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.

GEO. LANAUX, Jr.,
Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1890.
12 janv—1m

OFFICIEL

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF, Etat de la Louisiane.

Conformément aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880, nous, SAMUEL D. McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les livres et documents qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont mis sous l'autorité de l'Article 45 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant, établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct.

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres 75 cents. 468,629 75

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents..... 189,629 75

Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente-six dollars, 62 cents..... 209,236 62

Montant judiciaire des timbres rendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars..... 80,665 00

Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille six cent soixante-onze dollars, et 62 cents..... 128,571 62

Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations suivantes, savoir :

Pour fournitures de bureaux distribuées aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit en vertu de la loi No 212 de l'acte, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars, et 9 cts..... 3,195 09

Pour salaires et rémunérations des huit différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, enfiaes tirés du dit fonds, cinq mille deux cent quarante-un dollars, et 68 cents..... 100,241 68

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents..... 103,436 77

En foi de quoi nous avons signé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce neuvième jour de janvier A. D., 1888.

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

ASSURANCES.

Conformément aux Règlements de ses Chartes, la

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

Publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1889.

Primes reçues durant l'année finissant le 31 décembre 1889, comprenant les primes non-acquises de l'année précédente :

Primes d'incendie.....$147,066 13	
Primes de rivières..... 2,183 68	
	$169,249 81
A déduire—	
Primes non acquises pour 1889..... $36,039 52	
Primes remboursées et commission..... 19,807 60	
Réassurances..... 5,425 47	
	$61 272 59
Primes tobties.....	$107,977 22
A ajouter, intérêts et profits et pertes.....	15,041 32
	$123 500 57
Revenus.....	
A déduire, pertes payées :	
Sur risques de feu... $89,072 36	
Sur risques de marine..... 1,010 08	
Sur risques de rivière..... 602 83	
Total des pertes payées..... $90,685 27	
Retour de primes et cancellations..... 25,822 60	
Commissions..... 39,121 12	
Réassurances..... 23,398 18	
Taxes et Licenses..... 2,947 15	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.. 30,719 47	
Déboursés.....	$212,693 79
	$120,806 58
A déduire :	
Primes non acquises	$ 60,554 00
Pertes ajustées et non ajustées.....	30,000 00
	90,554 00
Bénéfice net.....	$30,252 58

ACTIF.

Argent en caisse.....	$ 66,133 13
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi.....	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats.....	10,011 16
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 @127.....	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle Orléans @ 110.....	133,105 56
$64,560 Bons à Primes de la Nlle-Orléans @ 149.....	95,548 80
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 @ 95 1/2.....	23,875 00
Primes en voie de recouvrement.....	12,198 55
Prêts sur hypothèques.....	24,894 34
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes.....	6,002 09
Avéries.....	4,465 28
Meubles et installations de bureau.....	2,500 00
	$405,918 34

PASSIF.

Capl'a'.....	$300,000 00
Dividendes non réclamés.....	1,350 30
Réserve pour primes non acquises	60,554 00
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées.....	30,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1890.....	9,000 00
	$400,904 30

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 11 janvier 1890.

GEORGE C. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT, (3 0/0) pour le second semestre de 1889, faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.

GEO. LANAUX, Jr.,
Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1890.
12 janv—1m

OFFICIEL

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF, Etat de la Louisiane.

Conformément aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880, nous, SAMUEL D. McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les livres et documents qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont mis sous l'autorité de l'Article 45 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant, établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct.

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres 75 cents. 468,629 75

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents..... 189,629 75

Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente-six dollars, 62 cents..... 209,236 62

Montant judiciaire des timbres rendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars..... 80,665 00

Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille six cent soixante-onze dollars, et 62 cents..... 128,571 62

Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations suivantes, savoir :

Pour fournitures de bureaux distribuées aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit en vertu de la loi No 212 de l'acte, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars, et 9 cts..... 3,195 09

Pour salaires et rémunérations des huit différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, enfiaes tirés du dit fonds, cinq mille deux cent quarante-un dollars, et 68 cents..... 100,241 68

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents..... 103,436 77

En foi de quoi nous avons signé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce neuvième jour de janvier A. D., 1888.

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY OF NEW-ORLEANS.

(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.)

Bureau: No 49 rue du Camp.

QUINZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL

Cette Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1889 :

Primes reçues pour risques d'incendie.....	$ 86,067 46
Primes de rivières.....	31,182 26
Primes maritimes.....	11,142 91
Primes non acquises, 31 décembre, 1888.	85,501 30
	$126,447 51
A déduire—	
Primes remboursées.	$25,707 99
Réassurances.....	45,269 67
Primes non acquises, 31 décembre, 1889.	114,844 53
	185,912 18
Primes nettes acquises.....	$340,535 33
A ajouter intérêt.....	32,529 10
Total des recettes.....	$373,064 43
Moins—	
Pertes par le feu, payées.....	$99,794 41
Pertes de rivières payées.....	16,150 79
Pertes maritimes payées.....	6,999 99
Pertes non payées.....	17,841 99
Dépenses de bureau, d'agences et autres, et de taxes et licences en Louisiane et autre Etats.....	44,931 28
Commissions.....	25,541 05
	204,959 48
Profits nets.....	$168,104 95

ACTIF.

Bons de la ville de la Nlle-Orléans	$62,420 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane.....	193,640 00
Actions de banques et autres.....	369,280 00
Billets à recevoir.....	2,383 30
Argent en banque et comptant.....	29,308 77
Propriétés foncières.....	25,438 10
Primes en voie de collection.....	54,774 17
	$738,545 34

PASSIF.

Capital-actions.....	$375,000 00
Réservé pour primes non acquises.	114,844 53
Réservé pour pertes non payées.	17,841 99
Réservé pour taxes et licences non payées.....	3,724 55
Réservé pour réassurances de rivières.....	5,310 34
Dividendes.....	12,750 00
Surplus.....	209,079 93
	$738,545 34

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

J. N. MARKS, Président.
R. H. BENNETT, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 22e jour de janvier 1890.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle Orléans, 22 janvier, 1890.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT, ainsi que un dividende extra de DEUX ET DEMI POUR CENT.

J. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président
R. H. BENNETT, Secrétaire.

Conseil de Direction.

H. H. BIERHORST. PETER BLAINE
T. PRUDHOMME JNO. FITZPATRICK
C. T. AYLOR GAUCHE. A. H. SIEWARD.
F. DOREE. A. H. LEA BOSON.
JACOB SCHOEN. H. ELLERMAN.
J. N. MARKS. J. N. SCHIERMANN.
JOS. GARNETT. W. S. PIKE.
OTTO THOMAN. F. EGAN.
A. A. MAGINNIS. GEO. STEINMANN

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnements : $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DE MOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau : 100 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ASSURANCES.

Vingt-troisième Etat Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurances Germania De la Nouvelle-Orléans.

Conformément à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1889 :

Primes sur incendies..$197,741 69	
Primes maritimes..... 2,889 10	
Primes de rivières..... 1,577 07	
	$202,207 66
A ajouter : Primes non expirées de 1888...	44,609 49
	$246,817 35
A ajouter : intérêt, profits et pertes.....	$26,323 05
Moins salaires et dépenses générales.....	14,199 43
	12,023 62
Fonds de surplus de 1888.....	24,476 06
Total.....	$283,317 02
Pertes payées—	
Sur risques de feu.....	$93,148 63
Sur risques maritimes	2,086 45
Sur risques de rivières	1,819 99
	$96,857 07
Réassurances.....	38,145 53
Primes remises et commissions.....	49,561 79
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions.....	6,389 92
	185,952 33
Profits bruts.....	$ 97,364 70
Réservé pour primes non expirées.....	$41,180 13
Pertes non payées.....	11,708 52
Dividende No 23 payé en juillet 1889.....	10,000 00
Dividende No 24 déclaré en janvier 1890..	10,000 00
Fonds de surplus, 1889.....	24,476 05
	97,364 70

ACTIF.

Billets pour primes.....	$369 89
Primes en voie de collection.....	41,662 89
Prêts sur nantissement (dépôt de titres).....	33,625 00
Prêts sur hypothèques.....	6,175 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes.....	65,080 00
Bons à primes, d'assurances et autres.....	38,928 50
Bons à fire hypothèque, Weckerling Brewing Co.....	8,000 00
Propriétés foncières.....	66,814 90
Meubles de bureau et accessoires..	4,873 14
Argent comptant et en banque.....	24,835 44
	$287,564 70

PASSIF.

Capital-actions.....	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées	41,180 13
Réservé pour pertes non payées sur risques de feu.....	11,708 52
Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1890.....	10,000 00
Réservé pour fonds de surplus, 1889.....	24,476 05
	$287,364 70

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

H. SUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 10me jour de janvier 1890.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 9 du courant, a déclaré un second dividende semestriel de CINQ POUR CENT faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1889, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. SUBERBIER, P. W. DIELMANN,
J. J. WECKERLING, JOHN THORN,
J. HASSINGER, J. B. MEYERS,
LOUIS GRUNEWALD, A. G. RICKS.
FRANK VATTIER, GEO. LIEDELICH,
HERM. CURTIUS, FRANK J. LEVIS,
J. E. MERILH, JOHN G. MOLL.

J. J. LANGLER.

MECHANICS AND TRADERS' Insurance Company, No. 14 rue Carondelet.

Vingtième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte la Compagnie publie l'état de situation suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 décembre 1889 :

Primes d'incendie.. $278,621 04	
Primes de rivières ... 31,182 26	
Primes maritimes ... 11,142 91	
Primes non acquises, 31 décembre, 1889. 114,844 53	
	185 912 18
Primes nettes acquises.....	$340 533 32
A ajouter intérêt.....	32,529 10
Total des